



## ANNEE SCOLAIRE 2020 2021 – PROTOCOLE SANITAIRE

Madame, Monsieur, Chers parents,

Dans le contexte actuel, les mesures mises en place au niveau étatique restent plus que jamais nécessaires. Le gouvernement vient de publier un nouveau protocole applicable pour la rentrée scolaire 2020. Vous trouverez ci-dessous les mesures mises en place à l'institution Sainte Thérèse conformément à ce protocole :

### **PREAMBULE :**

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

#### Rôle de l'institution et des professeurs :

Les adultes de l'établissement forment et accompagnent les élèves dans le respect des règles sanitaires et du présent protocole.

#### Rôle des parents :

En tant que parents d'élèves, vous jouez un rôle essentiel dans le respect de ces mesures. En nous confiant votre enfant conformément à la convention de scolarisation, vous acceptez ces règles. Vous avez à charge d'accompagner votre enfant sur le respect de ce protocole.

#### Rôle des élèves :

Les élèves bénéficient d'une information pratique adaptée à leur âge. Il appartient à chaque élève de respecter ces règles et bien suivre les consignes données par l'adulte.

#### Non-respect des consignes :

Ce protocole vaut règlement intérieur et est d'ailleurs annexé à celui-ci jusqu'à nouvel ordre. Le non-respect des consignes du présent protocole vaut non-respect du règlement intérieur avec toutes les conséquences que cela implique.

### **PORT DU MASQUE :**

*Pour les élèves :*

- ✚ Pour les élèves de maternelles le port du masque est à proscrire,
- ✚ Pour les élèves de l'école élémentaire, le port du masque n'est pas recommandé,
- ✚ Pour les élèves du collège, le port du « masque grand public » est obligatoire en intérieur, comme en extérieur et lors des déplacements.  
*(Il est à préciser que la visière ne peut remplacer le masque)*

Il appartient aux parents de fournir des masques en quantité suffisant à leur(s) enfant(s).

*Pour les adultes (enseignants et personnel) :*

- ✚ Le port du « masque grand public » est obligatoire en intérieur, comme en extérieur et lors des déplacements.

### **LAVAGE DES MAINS :**

Chaque personne de l'établissement (élèves et adultes) se lave les mains régulièrement pendant 30 secondes avec un séchage soigné.

Le lavage des mains est réalisé, à minima :

- ⊕ A l'arrivée à l'établissement,
- ⊕ Avant et après le repas méridien,
- ⊕ Après être allé aux toilettes.

De plus, un pulvérisateur de solution hydroalcoolique sera disponible dans chaque salle de classe. Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

### **VENTILATION DES SALLES :**

La ventilation des locaux est fréquente. Elle dure à minima 10 minutes et est assurée au moins quatre fois par jour : une fois le matin avant l'arrivée des élèves, une fois aux récréations, le midi lors de la pause méridienne et le soir après le départ des élèves.



### **NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX :**

Le nettoyage est assuré quotidiennement. Il comprend : nettoyage des sols, surface des tables, interrupteurs et poignée de porte.

### **BRASSAGE DES ELEVES :**

La limitation du brassage entre classes, groupes d'élèves, salles, n'est plus obligatoire. Les élèves peuvent changer de salle afin d'accéder à des salles spécifiques. Toutefois, ces déplacements se feront avec le masque pour les collégiens.

### **RESTAURATION :**

La restauration se déroulera dans des conditions quasi normales.

Afin d'éviter un brassage, les élèves resteront groupés par classe.

L'arrivée au self se fait de façon classique avec passage au self. Le débarrassage se fera également de façon classique en évitant une surcharge au niveau de la laverie. Les adultes présents au self pourront réguler les flux d'élèves.

Toutefois, il est demandé à tous élèves d'éviter au maximum les contacts et pour les élèves du collège de conserver le masque.

### **RECREATION :**

La limitation du brassage entre élève n'étant plus obligatoire, les récréations (en inter cours ou méridienne) se dérouleront dans des conditions quasi normales. Toutefois, il est demandé aux élèves d'éviter les contacts et pour les élèves du collège de conserver le masque.

Lors des récréations, les jeux et activités extérieurs redeviennent possibles (jeux de ballon, corde à sauter, élastiques, billes, etc...).

L'accès aux bancs, espace de jeux sont autorisées.

### **PRET DE MATERIEL EN CLASSE :**

Le prêt de matériel personnel en classe n'est toujours pas possible. Chaque élève doit penser, en faisant son cartable, à apporter tout son matériel.

En revanche, le matériel (ou livre) disponible dans la classe est de nouveau utilisable par les élèves (sous réserve d'accord de l'enseignant).

### **CIRCULATIONS DES PARENTS DANS L'ETABLISSEMENT :**

La circulation des parents est interdite dans l'établissement. Ils peuvent déposer (ou reprendre) leur enfant au second portail (avec un masque).

**Concernant les maternelles :** il ne sera plus possible d'emmener son enfant dans la classe. Une ASEM sera présente de 8h20 à 8h35 et se chargera d'accompagner votre enfant dans sa salle de classe. Le midi (pour les externes) et le soir après la classe, les parents pourront récupérer leur enfant au second portail à 11h30 et 16h25 qui sera présent dans la cour avec une adulte.

**Concernant les élémentaires :** les enfants sont déposés au second portail entre 8h20 et 8h30. Le midi (pour les externes) et le soir après la classe, les parents récupèrent leur enfant à 11h45 et 16h30.

**Concernant les collégiens,** il est demandé aux parents de ne pas rentrer dans l'établissement. Les enfants viennent à l'extérieur à partir de 16h25. Cette règle vaut aussi bien le matin, que le midi et le soir.

Les élèves qui prennent le bus sont accompagnés par un personnel de l'établissement. Il est rappelé que le port du masque est obligatoire dans les transports en commun.

### **PRESENCE DES ELEVES A L'ECOLE :**

La présence de tous les élèves est obligatoire. Il n'y a plus de continuité pédagogique. Toutefois, si votre enfant est malade (ou présente de la fièvre), vous devez le garder à la maison. Dans ce cas uniquement, il sera possible de récupérer le travail à faire.

Nous vous remercions très chaleureusement pour votre confiance, et vous prions de croire en notre sincère dévouement.

A Vouvray, le 27 aout 2020

**Hélène RABALLAND**

Directrice pédagogique 1<sup>er</sup> degré

**Denis DUPUY**

Chef d'établissement institution



INSTITUTION SAINT-MATTHIEU - Ecole et collège - 1 rue de la Croix Noire - 01210 VOUVRAY

02 47 52 77 89 • E-mail: [contact@sthv37.fr](mailto:contact@sthv37.fr) • Web: [www.sthv37.org](http://www.sthv37.org)

Pour soutenir les projets des écoles catholiques de Touraine, rendez-vous sur <http://fondation-st-matthieu.org/touraine/>. Vos dons sont déductibles des impôts, notamment de l'ISF

